

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.2/33/L.42
24 novembre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 60 de l'ordre du jour

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.2/33/L.8

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur

1. Aux termes des paragraphes 2 et 3 du projet de résolution A/C.2/33/L.8, l'Assemblée générale déciderait de tenir à New York une conférence de plénipotentiaires sur la constitution de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en institution spécialisée, d'une durée de deux semaines en 1979.
2. Compte tenu du plan des conférences approuvé pour 1979, il ne serait possible, sans déplacer d'autres réunions, de convoquer la Conférence au Siège que durant les périodes allant du 3 au 14 juillet ou du 27 août au 14 septembre 1979. Durant l'une ou l'autre de ces périodes, il serait possible d'organiser quatre séances par jour au maximum. Les autres conférences qui doivent avoir lieu durant la période du 27 août au 14 septembre 1979 sont la Conférence au sommet des pays non alignés et la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. Par conséquent, il pourrait être très difficile de disposer d'un nombre suffisant d'interprètes, notamment d'interprètes arabes, pour assurer le service de la Conférence de plénipotentiaires.
3. Au cas où l'Assemblée générale déciderait de tenir la Conférence au Siège pour une période de deux semaines en 1979, il a été supposé, en l'absence de toute indication concernant l'organisation de la Conférence, que :
 - a) Des services d'interprétation devraient être assurés en six langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) à raison de deux séances par jour (l'une le matin et l'autre l'après-midi) pendant toute la durée de la Conférence dans l'une des grandes salles de conférences pouvant accueillir l'ensemble des membres;

b) Le service de deux autres séances par jour (l'une le matin et l'autre l'après-midi), réunissant des groupes moins importants, pourrait être assuré dans cinq des six langues officielles. Cette limitation est due au fait qu'il n'y a que cinq cabines d'interprétation dans les petites salles de conférences;

c) Des comptes rendus analytiques devraient être établis en six langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) pour 20 séances au total;

d) Une documentation correspondant à 50 pages avant la session et à 50 pages après la session devrait être préparée en six langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe).

4. Compte tenu des hypothèses ci-dessus, le montant total des crédits qui pourraient s'avérer nécessaires est estimé à 421 000 dollars, répartis comme suit :

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
A. <u>Chapitre 12. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel</u>			
1) Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel des services organiques de l'ONUDI	8 300		
2) Frais de voyage et indemnités de subsistance des représentants de mouvements de libération nationale	<u>8 700</u>	<u>17 000</u>	17 000
B. <u>Chapitre 22D. Bureau des services généraux</u>			
1) Services de télécommunications	5 600		
2) Service de sécurité	4 800		
3) Frais de fonctionnement	<u>3 200</u>	<u>13 600</u>	13 600
C. <u>Chapitre 23A. Département des conférences</u>			
1) Documentation pendant la session :			
Interprétation	102 500		
Documentation	17 900		
Comptes rendus analytiques	<u>85 400</u>	205 800	
2) Documentation après la session	17 900	17 900	

/...

3) Frais de voyage :			
Interprètes	48 300		
Autre personnel des services de conférence	<u>92 400</u>	140 700	
4) Reproduction/distribution	23 800	23 800	
5) Autre personnel des services de conférence	2 200	2 200	<u>390 400</u>
		Total	<u><u>421 000</u></u>

5. Il est estimé que les dépenses au titre du Service de l'information pourront être couvertes dans les limites des crédits déjà ouverts.

6. Les crédits nécessaires pour la Conférence, indiqués au paragraphe 4 ci-dessus, ont été calculés sur la base du coût intégral, c'est-à-dire en prenant pour hypothèse que le Département des conférences ne pourra assurer aucun des services prévus à l'aide des ressources dont il dispose. Ces montants estimatifs seront révisés lors de l'établissement de l'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses prévues au titre des services de conférence qui sera présenté à l'Assemblée générale vers la fin de sa trente-troisième session.
